EN CAS DE DIFFICULTES RENCONTREES OU DE SOUHAIT D'ARRET/DE SUSPENSION DE FORMATION

Je me pose des questions sur la **poursuite de ma formation** ou Je souhaite **mettre un terme à ma formation**

Je **demande un rendez-vous** auprès d'une formatrice afin d'**évoquer les difficultés rencontrées** ou **de poser les questions sur la poursuite de formation**

Lors de l'entretien individuel, je suis **informé(e) des modalités** liées à **un arrêt** ou à **une suspension de formation**

A – Arrêt définitif de formation :
N'ayant pas été au bout de ma formation car je n'ai pas effectué le nombre total d'heures de formation, **je ne peux pas être présenté(e) au jury du DEAS**, et je **perds ainsi le bénéfice du concours d'entrée et de tout ce que j'ai acquis depuis le début de la formation**.

Si je décide plus tard, de **revenir en formation aide-soignante**, je devrais **retenter les épreuves de sélection**, et **reprendre le parcours depuis le début**.

B - Suspension de formation :
Je peux suspendre ma formation pour cela, je fournis un **certificat médical d'arrêt maladie**, et je **m'engage à reprendre la formation sur la promotion suivante** au point où je l'ai interrompu.

Dans ce cas, je **pourrais finaliser ma formation et être présenté(e) au jury du DEAS**, je ne perds pas le bénéfice de mon concours d'entrée ainsi que des acquis obtenus depuis le début de ma formation.

Dans les 2 cas, l'équipe pédagogique **informe** les divers intervenants de mon arrêt ou suspension de formation : ***Pôle Emploi ou Employeur, la Région Normandie, le CROUS si je suis bénéficiaire, la DREETS, et le service financier du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux***

A l'issue de l'entretien

Je souhaite poursuivre ma formation

Je **m'engage à refaire un point** ultérieurement avec la formatrice et **à l'informer de toute autre difficulté rencontrée**

Je souhaite suspendre ou arrêter ma formation

Je **rédige un courrier d'arrêt** ou de **demande de suspension** de formation (avec certificat médical joint) que je remets au secrétariat

Plus tard, je reçois **un courrier réponse** de la Directrice de l'IFAS accompagné soit d'une attestation de suivi de formation mentionnant la date de début et de fin de mon parcours, soit d'une autorisation de reprise de formation à l'année suivante